

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 2020

Présidence : M. Yves Charrière

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

Vu le préavis municipal du 4 mai 2020 - no 02/20 – Rapport de gestion et aux comptes communaux de l'année 2019

Ouï le rapport de la Commission de Gestion

Ouï le rapport de la Commission des Finances

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1) **adopte**

- a) les comptes 2019 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 33'048'939.51 aux recettes, Fr. 34'242'811.06 aux dépenses et bouclant ainsi par un excédent de charges de Fr. 1'193'871.55
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 50'876'802.83, avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 4'142'438.38

- 2) **accepte** la gestion de la Municipalité pour l'année 2019 et lui en donne décharge.
- 3) donne décharge de leur mandat aux commissions de gestion et des finances.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Yves Charrière

Jacqueline Cretegny